

## COMMENT INTERVIENT ASF ?

### Notre objectif

L'objectif d'ASF est de garantir l'accès à une justice

- Impartiale.
- Indépendante.
- Capable de garantir la protection et l'exercice des droits fondamentaux (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels), y compris le droit à un procès équitable, en particulier pour les groupes de population en situation de vulnérabilité.

### Stratégies d'interventions

Sur base de notre théorie du changement, nous intervenons à trois niveaux afin de garantir l'accès à la justice:

1. **Les populations les plus marginalisées :** ASF développe le pouvoir d'agir des personnes les plus marginalisées (legal empowerment). ASF met en place pour cela des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation du droit afin de rendre la loi accessible à tous. La maîtrise du droit est le point de départ qui peut permettre aux communautés d'être pro actives dans leurs démarches pour faire reconnaître leurs droits et d'utiliser le droit pour résoudre leurs problèmes.
2. **Les avocats et pourvoyeurs des services d'accès à la justice :** ASF renforce les capacités des avocats et des barreaux ainsi que des organisations ou personnes travaillant dans le secteur de l'accès à la justice. ASF appuie ces acteurs car ils sont appelés à défendre efficacement les personnes en situation de vulnérabilité et doivent être techniquement à la hauteur des enjeux, des situations et des causes qu'ils défendent. En outre, ces acteurs sont susceptibles de générer une jurisprudence progressiste et d'impulser des réformes légales.
3. **Le système judiciaire:** ASF améliore les cadres législatifs et les politiques en matière d'accès à la justice qui, bien souvent, ignorent ou ne respectent pas totalement les droits humains. L'intervention d'ASF à ce niveau peut prendre plusieurs formes : contentieux stratégique, plaidoyer et/ou renforcement des capacités dans ce domaine de nos partenaires nationaux.

## Principes d'intervention

1. **Une relation partenariale de qualité et équitable** : ASF attache une importance considérable à la qualité et à l'équité dans ses relations avec ses partenaires<sup>1</sup>. ASF adopte dans cet objectif une logique de co-construction qui suppose une écoute attentive des besoins de chacun ainsi qu'une mise en place de processus communs, notamment décisionnels. ASF bénéficie dans ce cadre du soutien du COTA, organisation spécialisée en matière de changement organisationnel et social.
2. **La complémentarité et la coordination avec les initiatives des acteurs nationaux et internationaux** intervenant tant dans le domaine de la justice et de la bonne gouvernance que dans d'autres domaines.
3. **La durabilité** : ASF a pour objectif d'autonomiser ses partenaires afin, à terme, de pouvoir quitter les régions où elle est active.
4. **La capitalisation** des concepts et des méthodologies développés, mais surtout des leçons apprises ainsi que des analyses d'impact réalisées.

### Renforcer les capacités

Avocats et journalistes d'Égypte, du Maroc et de Tunisie participent à une formation sur les mécanismes régionaux et internationaux de protection de la liberté d'expression, Rabat, Maroc, 2015

© ASF/M. Ben Khouja



---

<sup>1</sup> ASF travaille de concert avec 28 partenaires nationaux dans 10 pays d'intervention. Burundi : Barreau près la Cour d'appel de Bujumbura, Association pour la Paix et les Droits de l'Homme. Maroc: ADALA. Myanmar : IDLO. Ouganda: ANARDE, International Crimes Division. Indonésie: ILRC, LBH Jakarta. Tchad : Ligue tchadienne des droits de l'Homme. Tunisie : FTDES, ONAT, LTDH, I-Watch, Novact, et Action associative. Zambie : YWCA. République centrafricaine: Canal France International, Expertise France. RD Congo : Barreaux de Bukavu, Kisangani, Goma, Gombe, Matete, Mbandaka, Matadi, Commission Diocésaine Justice et Paix, Centre Carter, BCNUDH.